NOS COORDONNÉES

cervfr.org

Point de contact CERV - France

132 Rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris
(+33) 01 80 05 27 41
cervfr@cidem.org

cidem

Avec le soutien de

Commission européenne

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté Égalité Fraternité

CERV France

@cervfrance

Programme CERV

Programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs



Volet 4

Daphné : Lutte contre les violences faites aux femmes, aux enfants et aux groupes dits à risque

OBJECTIFS DU VOLET

- Prévenir et combattre toute forme de violence à l'égard des femmes, des enfants et autres groupes à risques
- Soutenir et protéger toutes les victimes directes ou indirectes de ces formes de violence

Commission européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cidem

cervfr.org

Prévenir et combattre la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants

Priorités

1. Soutien aux organisations intermédiaires œuvrant dans les domaines de la violence fondée sur le genre et de la violence à l'encontre des enfants (redistribution de fonds)

2. Protéger et soutenir les victimes et les survivants de violences fondées sur le genre

3. Actions ciblées pour la prévention de la violence fondée sur le genre

4. Soutien à la mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul et de la directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

5. Renforcer les systèmes intégrés de protection de l'enfance

#CERV
PROGRAMME DE FINANCEMENT EUROPÉEN

Critères d'éligibilité

- Entités publiques, organisations privées ou organisation internationale, à but non lucratif

- Préfinancement de 80%

- Projet national ou transnational

Pour la priorité 1
- Candidat individuel ou consortium
- Subvention entre 1 000 000 € et 2 500 000 €
- Projet de 36 mois
- Les projets doivent inclure un soutien financier à des OSC et le renforcement des capacités des OSC

Pour les priorités 2 et 3
- Doit impliquer au moins 2 organisations
- Subvention entre 200 000 € et 600 000 €
- Projet de 12 à 24 mois
- Participation d'une autorité publique recommandé

Pour la priorité 4
- Candidat individuel ou consortium
- L'autorité publique doit être le seul candidat ou le chef de file
- Subvention entre 200 000 € et 600 000 €
- Projet de 12 à 24 mois

Pour la priorité 5
- Doit impliquer au moins 2 organisations
- Participation d'une autorité publique obligatoire
- Subvention entre 200 000 € et 600 000 €
- Projet de 12 à 24 mois